

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2017	N° 2017-71

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUEH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2017 Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	Délibération N° 2017-71
---	---	--

Championnats d'athlétisme élite en salle des 18 et 19 février 2017 - Fédération française d'athlétisme (FFA) - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

↳ **Présentation de l'organisme :**

Avec plus de soixante évènements d'envergure nationale et internationale organisés sur l'ensemble du territoire français chaque année, la Fédération française d'athlétisme (FFA) est un acteur majeur du développement et de la mise en valeur du sport en France.

Chaque année, elle organise :

- d'une part des évènements spéciaux qui visent à assurer la promotion du sport auprès du grand public et à développer une politique de recrutement d'une ou plusieurs disciplines,
- d'autre part des championnats de France sportifs destinés à rassembler l'élite de chacune des disciplines et des catégories de l'athlétisme telles que les championnats de France élite en salle.

La Fédération française d'athlétisme organise depuis plus de cinquante ans les championnats d'athlétisme élite en salle qui se classe comme l'un des évènements majeurs de l'athlétisme français chaque année. Elle entend ainsi organiser l'édition 2017 de ces championnats les 18 et 19 février 2017, dans les locaux du vélodrome de Bordeaux Lac en collaboration avec la Ligue d'Aquitaine, le Comité départemental et les clubs de la Métropole. Ces championnats constituent traditionnellement un passage obligé pour les meilleurs athlètes français vers la qualification pour les championnats d'Europe ou pour les championnats du monde.

↳ **Programme d'action proposé pour l'année 2017 :**

Les championnats de France Elite en salle sont organisés conformément aux règlements de la FFA et seuls les athlètes masculins et féminins des catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans peuvent y participer.

Les épreuves communes aux deux sexes concernent le 60m, le 200 m, le 800 m, le 1 500 m, le 60 m haies, la hauteur, la perche, la longueur, le triple - saut et le poids. Le différentiel est constitué par le 5 000 m marche pour les hommes et le 3 000 m pour les femmes.

Ces épreuves se déroulent traditionnellement chaque année sur deux journées autour de 28 épreuves hommes et femmes (16 courses et 12 concours), 350 athlètes qualifiés, et 28 remises de médailles.

Les objectifs poursuivis par l'organisation de ces épreuves sont les suivants :

- la mobilisation sociale avec la promotion de la pratique sportive, la mobilisation d'un réseau d'associations et le développement des compétences personnelles,
- la médiatisation de pratiques sportives, notamment par l'image qui permet d'impliquer les médias et d'étoffer l'offre de loisirs pour les populations locales, de véhiculer une image dynamique de certaines pratiques sportives et d'accroître la notoriété du territoire,
- assurer des retombées économiques pour le territoire sous la forme de la crédibilisation de son intérêt touristique, de la dynamisation de l'activité des entreprises locales, et de la remise à niveau des équipements sportifs.

En 2014, ces championnats se sont déjà déroulés dans le stadium vélodrome de Bordeaux Lac.

Pour l'année 2017, les Championnats de France d'athlétisme Elite en salle attendent pas moins de 350 athlètes parmi les meilleurs français de la saison, qui garantissent une compétition de haut niveau et mobiliseront un nombre maximum de spectateurs sur deux jours.

Ainsi, la présence d'athlètes de renommée internationale comme Renaud Lavillenie, champion olympique de saut à la perche, Christophe Lemaitre, champion d'Europe du 100 mètres côté hommes ou bien encore Kevin Mayer, vice-champion olympique en titre, devraient être présents.

Cette compétition constitue un passage incontournable pour l'équipe de France d'athlétisme en vue des championnats d'Europe en salle qui se dérouleront à Belgrade, en Serbie, du 3 au 5 mars 2017.

Les retombées attendues de cette manifestation pour le territoire de l'agglomération sont les suivantes :

- la fréquentation de 350 athlètes participants est confirmée dont plusieurs médaillés dans des compétitions internationales, 6 000 spectateurs par jour sont attendus, soit sur 2 jours 12 000 personnes ;
- les équipements mobilisés sont les équipements sportifs de la commune de Bordeaux, à savoir ceux du vélodrome de Bordeaux Lac dans lesquels se dérouleront les différentes épreuves ;
- en terme d'emploi, cette manifestation génère la mobilisation de 300 bénévoles et de 50 salariés de la FFA, et 15 prestataires de services locaux seront mobilisés (hôtels, restauration, déplacements, équipementiers sportifs pour l'essentiel) ;
- les retombées économiques seront celles liées à l'hébergement (1500 nuitées réservées pour les athlètes, accompagnateurs et spectateurs, soit 120 000 à 150 000 €), la restauration (évaluée pour tous les types de participants entre 70 000 et 80 000 €), les déplacements des participants et des spectateurs estimés à 370 000 €, les opérations de promotion et de communication (déclinaison et impression de visuels, achats d'espaces de promotion, personnel destiné aux actions d'accompagnement, opérations de promotion estimés de 30 000 à 50 000 €). Une zone spécifique de réception sera aménagée pour recevoir 300 invités autour d'un programme d'hospitalité de qualité à

destination des élus locaux, du comité directeur, des partenaires privés et institutionnels dont le coût est évalué entre 10 000 et 15 000 € ;

L'intérêt de ces championnats de France Elite en salle pour Bordeaux Métropole, outre l'intérêt économique précité se traduit comme suit :

- les retombées médiatiques seront générées par la presse quotidienne nationale, des magazines spécialisés, radios, TV et sites web ;

- le plan de communication adopté pour cette manifestation prévoit la mise en place : de partenariats médias nationaux (ex : RMC et l'Equipe) et locaux (Fr3 Sud- Ouest) et de location sur ces espaces, d'un partenariat rédactionnel dans « Athlétisme Magazine » (12000 abonnés), d'une campagne d'affichage et de promotion terrain, d'une newsletter, d'un emailing vers les bases de données FFA et d'un site internet dédié, de bannières, de signatures d'email et de réseaux sociaux.

Des retransmissions télévisées de ces championnats auront lieu en direct avec Canal+, ainsi que 10 heures de diffusion de l'évènement sur les chaînes publiques et privées nationales et les magazines généralistes sportifs. Par ailleurs, un plan d'aménagement de panneaux d'information des épreuves sur le terrain est prévu.

↳ Plan de Financement :

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2014 pour un montant de 20 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 255 000 € TTC.

La participation de Bordeaux Métropole représente 3,92 % du budget global défini comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	4 000	Ventes de produits finis, prestations de services	
Services extérieurs	108 000		70 000
Autres services extérieurs	120 000	Subventions d'exploitation	160 000
Charges de personnel	23 000	Autres produits de gestion courante	25 000
Total dépenses	255 000	Total recettes	255 000

Le Conseil Régional d'Aquitaine a déjà confirmé sa participation à hauteur de 70 000 € dans un cadre conventionnel avec la F.F.A et la Ville de Bordeaux doit également participer.

La participation des collectivités locales au budget de la manifestation est de 47%, les 53 % restant se répartissant entre la FFA, les partenariats et les produits de gestion courante et divers.

Les principaux indicateurs financiers de l'organisme sont les suivants :

	Budget 2017	Réalisé 2014
Charges de personnel / Budget global	23 000/255 000 (9 %)	30 000/312 000 (9,62%)
% de participation de BM / Budget global	3,92%	6%
% de participation des autres financeurs / Budget global	58,82 %	32,05%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 6 octobre 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les championnats de France d'Athlétisme Elite en salle qui seront organisés les 18 et 19 février 2017 dans les locaux du Stadium Vélodrome de Bordeaux-Lac, par la Fédération Française d'Athlétisme constituent, par leur caractère national et international, un événement attractif pour la métropole bordelaise, aux retombées économiques non négligeables, et qu'ils participent au rayonnement et à la médiatisation auprès de la population des pratiques sportives.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 10 000 € en faveur de la Fédération française d'athlétisme pour l'organisation des championnats de France d'Athlétisme Elite en salle 2017,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 7 FÉVRIER 2017	Monsieur Michel HERITIE